

**SECUNDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNIONE DI I 20 E21 DI SITTEMBRE
REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE**

2018/O2/060

**REPONSE DE Mme NANETTE MAUPERTUIS, PRESIDENTE DE L'ATC
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME MURIEL FAGNI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : PRESSION TOURISTIQUE SUR LES SITES DE CORSE

Merci Monsieur le Président, Merci Madame la Conseillère pour votre question,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous répondre en tant que Présidente d'une institution qui a une compétence tourisme totalement décentralisée mais bien évidemment j'associe à ma réponse François Sargentini, Président de l'Office de l'Environnement, puisque nous travaillons de concert en la matière.

Alors la question que vous évoquez est effectivement au cœur d'un grand débat qui traverse actuellement plusieurs destinations, celle-ci devant la massification de plus en plus importante de leur tourisme s'interrogent en effet sur la manière de réguler ces flux qui pèsent bien entendu sur la ressource patrimoniale naturelle, culturelle mais aussi sur la population résidente qui en subit les externalités négatives au premier titre duquel la cherté du logement.

Ces phénomènes vont se poser avec de plus en plus d'acuité dans les années à venir, je l'avais dit au moment de la rédaction de la feuille de route du tourisme, du fait de

tendances lourdes, d'évolutions considérables d'abord dans le domaine des transports avec la baisse des coûts notamment dans l'aérien et la formidable croissance aussi du commerce en ligne qui donne accès immédiat à toute la palette d'offres de séjours. Il convient de ramener les choses pourtant à leur juste niveau.

La Corse avec 409 000 touristes en pointe saisonnière comme le révèle l'enquête aux frontières menées par l'ATC avec l'INSEE en 2017 est loin d'être soumise aux mêmes phénomènes que certaines villes que vous avez citées d'ailleurs qui accueillent toute l'année, je dis bien toute l'année jusqu'à 30 millions de touristes pour Venise qui compte 55 000 habitants, 32 millions de touristes à Barcelone qui compte 1.6 millions d'habitants ou Amsterdam et ses 18 millions de touristes pour 830 000 habitants. Nous sommes également loin de certains sites patrimoniaux comme le Taj Mahal qui reçoit à lui seul 6.5 millions de touristes par an et qui envisage de limiter à 40 000 par jour, la fréquentation qui peut atteindre jusqu'à 70 000 personnes par jour, certains week-end. Cette restriction ne s'appliquera d'ailleurs qu'aux locaux puisque les touristes étrangers pourront continuer à le visiter.

Pour autant, ceci étant dit, notre île est fragile et surtout l'environnement est notre principale ressource et on ne peut ignorer que sur certains sites emblématiques à l'intérieur comme sur le littoral, la pression estivale en pointe apparaît déjà en limite de ce qui peut être accepté.

Il est à noter que la labellisation de certains sites, il faut quand même le dire, accentue aussi paradoxalement un afflux de fréquentation.

Il convient donc tout d'abord de pouvoir disposer d'indicateurs précis qui mesurent la fréquentation, les capacités de charges de nos espaces et définir en toute objectivité, les effets de seuil.

J'ai demandé que soit engagé ce travail de données auquel doit être associé le monde scientifique, les gestionnaires de sites, les acteurs concernés, les communes, les intercommunalités et bien évidemment l'Office de l'environnement qui d'ailleurs a initié un plan de suivi sur les Lavezzi et sur la montagne.

Je rappelle que j'ai souhaité mobiliser en ayant eu le plaisir d'être entendue par l'ensemble des conseillers ici présents sur cette question, à travers la feuille de route du tourisme, sur l'impérieuse nécessité de modifier la trajectoire du tourisme corse pour viser un modèle singulier de destination durable en méditerranée associant qualité de l'offre, protection de l'environnement et différenciation compétitives. La feuille de route que j'ai présentée en pose le cadre, en fixe les exigences et n'en méconnaît pas les contraintes. Elle prône un étalement du tourisme dans l'espace et bien entendu dans le temps. Si l'étalement dans le temps est d'ores et déjà au rendez-vous comme on peut le constater à l'heure actuelle, l'étalement dans l'espace reste à parfaire. Il dépend des offres compétitives que les opérateurs publics ou privés sont à même de porter. Il dépend des choix menés par les intercommunalités qui ont une compétence tourisme et il faut le dire, il dépend aussi de l'aptitude à réguler les tendances fortes au para-commercialisme.

Mme la Conseillère vous me demandez ce que l'on peut faire pour anticiper ce risque majeur de massification sur certains sites.

Dans le champ de compétences qui est le mien, trois types de solutions apparaissent et seront à combiner.

En premier lieu, mieux équiper et mieux gérer nos sites soumis à forte fréquentation et être en capacité de réorienter les flux en utilisant notamment les outils digitaux qui vont permettre d'orienter les flux vers de nouveaux points d'attraction.

En deuxième lieu, comme j'entends des voix qui s'élèvent dans l'opinion publique pour dire il faut faire payer. Qu'allons-nous faire payer, est-ce qu'on peut faire payer la plage, la rivière, le sentier des douaniers, le GR20 ? C'est oublier que la nature est un bien universel, un bien commun universel dont il n'est possible de conditionner la contemplation ou l'usage à un droit d'entrée. Ce que l'on pourrait faire payer par contre, c'est le moyen de transport, c'est un service où exiger une réservation en hébergement pour limiter l'accès à un site. Vous citez le cas du Mont Blanc. Aujourd'hui dans le cas du Mont Blanc, ce que l'on limite c'est la capacité d'accueil et la nécessité d'une réservation en amont dans le refuge du Goûter. C'est aussi le cas des Cinque Terre ou ce que l'on paye c'est l'accès, parce qu'il n'y a que cet accès là au train, c'est le billet de train qui est payé. Donc, c'est le cas dans la plupart des sites en France et ailleurs ou ce que l'on fait payer c'est le parking, les navettes et l'accessibilité. Enfin nous pourrions mobiliser des dispositifs de fiscalité environnementale comme nous l'avons évoqué et nous l'avons voté ici pour ce qui est de l'écotaxe sur les campings cars mais en la matière il nous faut une adaptation législative et réglementaire. Et vous savez que tout ceci nous a été refusé jusqu'à maintenant. De manière générale, et en conclusion, si tant est que l'on puisse conclure sur ce sujet, notre feuille de route est aujourd'hui tracée et intègre bien entendu ces questions de pression touristique et d'acceptabilité sociale de la fréquentation.

Un comité technique sera réuni très prochainement à l'initiative de l'ATC en collaboration et en concertation avec l'Office de l'environnement. Et je le rappelle la première exigence c'est celle d'un diagnostic précis, raisonné et la mise en place de préconisations qui ne sont pas démagogues mais véritablement adaptées à la réalité de la situation.

Je vous remercie.